

Schéma directeur du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Université Clermont Auvergne
Institut Universitaire de Technologie de Clermont-Ferrand

17 mars 2017

Préambule

Conformément au décret n° 2014-825 du 21 juillet 2014, un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), doit être signée entre l'Université Clermont Auvergne (UCA) et l'IUT de Clermont-Ferrand et doit être joint à la demande d'accréditation de l'Université, revêtu d'un avis du Conseil de l'IUT.

La création de l'Université Clermont Auvergne au 1er janvier 2017 et le calendrier de rédaction du contrat d'établissement ne laissent pas le temps matériel d'un dialogue permettant la rédaction d'un CPOM dans toutes ses dimensions.

Ce schéma directeur représente donc une étape préliminaire en attendant l'émergence d'un véritable CPOM. Validé par le Conseil de l'IUT de Clermont-Ferrand et le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne, il est annexé au Contrat d'établissement de l'UCA. Il garantit que les conditions de la rédaction d'un CPOM sont mises en place, et qu'un dialogue sera mené au printemps 2017 entre l'UCA et l'IUT de Clermont-Ferrand.

Il précise les grandes orientations du CPOM et la cohérence entre les axes de développement de l'IUT et ceux de l'Université.

Le document final qui portera le nom de CPOM devra être abouti au 15 septembre 2017. Validé par le Conseil de l'IUT et le CA de l'Université,

il sera alors transmis à la tutelle ministérielle afin d'être joint au Contrat d'établissement de l'Université. Le non respect de ce calendrier permettra à l'IUT de contester le caractère réglementaire de ce Contrat d'établissement.

La réglementation, en particulier l'article L 713-9 du code de l'éducation, confère un statut particulier à la gouvernance des IUT. Ces textes rappellent en particulier que le développement de l'IUT ne peut se faire qu'avec la maîtrise de ses ressources humaines et de ses finances.

Le Conseil de l'IUT et le directeur exercent donc leurs responsabilités sur le budget propre intégré de l'IUT recouvrant l'ensemble des chapitres budgétaires afférents à l'IUT.

Ils ont également la responsabilité de la Gestion des Ressources Humaines des personnels et des emplois affectés à l'IUT, en cohérence avec la politique de l'établissement, en concertation avec la Présidence et en relation avec la direction des ressources humaines.

Le système d'information et de gestion mis en place par l'Université doit permettre effectivement l'exécution de ces dispositions.

1 Objectifs du CPOM

Les objectifs du CPOM sont, entre autres, de :

- Elaborer un contrat permettant de mieux articuler la politique de l'IUT de Clermont-Ferrand avec celle de l'Université Clermont Auvergne et de valoriser pour l'université l'apport de l'IUT.
- Mettre en place un outil de régulation des relations entre les parties en prenant en compte la réglementation propre aux IUT et les évolutions de la stratégie et des moyens de l'Université
- Engager les parties sur une programmation de projets et de moyens.
- Disposer au niveau national d'une trame commune pour l'ensemble des IUT, qui facilitera la rédaction du document et donnera à la CCN une lecture globale, construite autour de son évaluation
- Matérialiser le double objectif de l'IUT : partie prenante d'une université et de sa politique, il est soumis aux exigences du cadrage national du diplôme DUT (évaluation par la CCN et par les CPN)
- Disposer d'un état des lieux et se projeter sur le moyen terme

La rédaction du CPOM se fera suivant le plan proposé par l'université, reprenant le document national établi et diffusé par l'ADIUT.

2 Axes stratégiques et opérationnels particuliers

La mise en synergie des axes de développement de l'Université et de l'IUT de Clermont-Ferrand portera en particulier sur la liste non exhaustive des points suivants. Ces axes stratégiques demanderont à être déclinés en axes opérationnels permettant pour chacun de définir des objectifs et des moyens, à évaluer à l'aide d'indicateurs à définir. Les propositions d'axes opérationnels ci-contre ne sont pas limitatives.

2.1 Développer une offre de formation et de recherche cohérente, s'adressant à des publics variés, et en relation avec les besoins des différents territoires

- Structurer l'offre de formation initiale de l'IUT en l'adaptant au contexte actuel, par secteur professionnel et par site, en favorisant pour chaque étudiant la réussite de son projet professionnel, en sortie d'IUT comme après une poursuite d'études.
 - En suivant et en participant de manière active aux évolutions autour du parcours licence en IUT porté par l'ADIUT et l'UNPIUT.
 - En développant des parcours « sécurisés » type AVOSTTI, convention avec l'Institut d'informatique, etc.
- Structurer l'offre de formation continue et FTLV
 - En positionnant l'évolution du Pôle Entreprise comme interlocuteur des branches professionnelles. En développant l'alternance en liaison avec le CFA Formasup Auvergne.
 - En s'engageant sur une reconnaissance qualité permettant les financements OPCA, région, Pole Emploi, OPACIF, etc; (partenariat Bureau Veritas par exemple). En veillant à l'enregistrement des formations dans l'outil DATADOCK, accessible aux financeurs.
 - En développant une offre de formation attestante sous forme de blocs de compétences en partenariat avec les autres IUT de la région AuRA.
 - En développant une offre de formation attestante sous forme majoritaire d'enseignement à distance et de pédagogies innovantes (projet Campus Numérique de la région AuRA).

- **Définir une politique de sites qui tienne compte des enjeux territoriaux**
 - En structurant les trois sites autour de projets institutionnels (type CMQ, A2EX, etc.)
 - En développant des projets transversaux en lien avec les besoins des professionnels qui valorisent à la fois les potentiels enseignement et recherche (projets ENGIE, Univercell, etc.)
 - En favorisant les actions communes et les mutualisations avec d'autres composantes UCA (Collegium, ESPE sur les antennes, IUT d'Allier, plateaux techniques, ...).
 - En favorisant les ancrages des sites sur leurs territoires (clusters et partenaires universitaires proches mais hors de notre académie).
 - En développant et structurant les partenariats internationaux (semestres à l'étranger, doubles diplomations, etc.)
- **Etre acteur d'une politique de recherche ambitieuse**
 - En établissant un dialogue systématique avec les laboratoires pour que l'IUT soit un acteur majeur dans la promotion de la recherche.
 - En participant aux projets autour des financements I-SITE, particulièrement dans les axes : « Les agros-écosystèmes durables dans un contexte de changement global » et « Systèmes et services innovants pour les transports et la production ».
 - En apportant un soutien direct aux projets de recherche innovants et en apportant une aide à la reprise d'une activité de recherche aux collègues qui s'en sont éloignés.
 - En servant de matrice pour une recherche technologique avec des partenaires industriels (type MIDAV, Univercell, etc.).

2.2 Développer et valoriser le rayonnement de l'IUT et de l'UCA, favoriser les partenariats avec les milieux professionnels

- **Structurer les relations de l'IUT avec les partenaires économiques**
 - En redéfinissant le périmètre du Pôle entreprise pour lui donner l'envergure nécessaire.
 - En développant les partenariats avec agences de développement économiques sur les territoires (Auvergne Business), et les agences

- de financement (Auvergne Active, Initiative Auvergne, ...)
- En développant les activités de transfert de technologie et de prestation de service (robotique, plateaux techniques A2EX, ...)
- en développant les protocoles d'entente avec des partenaires économiques à l'étranger (CCI, entreprises, CCEF, etc.)
- **Favoriser les interactions entre les étudiants et les partenaires économiques**
 - En développant et animant le réseaux d'anciens étudiants
 - En développant les actions autour de l'entrepreneuriat (Créa IUT, 24 h pour entreprendre, etc)
 - En développant le salon des entreprises à l'IUT.
 - En créant et animant en partenariat avec les étudiants un club des partenaires. En accueillant des réunions d'autres clubs d'entreprises (réunions APM, Interclubs, etc.)
 - En réfléchissant à la structuration des projets d'étudiants autour d'une junior entreprise ou assimilé.
- **Développer les partenariats autour des moyens et la force de vente**
 - En organisant au niveau de l'Institut des missions de prospections.
 - En sensibilisant les enseignants en visite de stage aux enjeux de la Taxe d'Apprentissage.
 - En développant les actions de mécénat d'entreprise via les fondations (UCA et IUT)
- **Structurer la communication externe de l'IUT en liaison avec le service communication de l'UCA**
 - En s'appropriant pour l'IUT les supports de communications non institutionnels (Linkedin, chaîne youtube, Facebook), avec publications régulières.

2.3 Pilotage et Conditions de vie

- **Définir un cadre de fonctionnement respectueux de la politique de l'Université et du statut des IUT**
 - En définissant clairement les interactions avec le SAPCG (production d'indicateurs spécifiques, accès aux données, ...).
 - En disposant d'un BPI conforme à la réglementation qui permette d'identifier l'activité de l'IUT dans toutes ses dimensions au sein du budget de l'Université. En clarifiant autant que possible en

- amont les procédures afin que l'IUT soit réellement en situation d'exécution de ce budget (statut d'ordonnateur secondaire de droit des recettes et des dépenses du directeur). En associant clairement le conseil d'institut à la préparation de ce budget.
- En contractualisant les liens avec les services centraux de l'UCA via un contrat de service.
 - **Piloter les Ressources Humaines, Enseignants et BIATSS, en partenariat avec le service RH de l'UCA**
 - En travaillant sur la composition des équipes pédagogiques (en particulier le ratio de professeurs), et en analysant la charge de travail des services.
 - En rédigeant des livrets d'accueil par service. En clarifiant les missions du Chef de département.
 - En généralisant à chaque site un diagnostic RPS, en concertation avec le CHSCT de l'UCA.
 - En développant et clarifiant l'information sur les procédures de promotions et d'avancement.
 - **Intégrer une stratégie de développement durable.**
 - En travaillant sur une optimisation de surfaces et des mutualisations.
 - En proposant un Agenda 21 par site et en associant les personnels et les étudiants à sa réalisation.
 - En étant à l'écoute des initiatives citoyennes des personnels et usagers.
 - **Faire de l'IUT un lieu de vie pour les personnels et usagers**
 - En travaillant sur l'organisation des salles de repos, et des lieux de vie étudiante, sur chaque site.
 - En assurant un accès à un service de santé de proximité (infirmière, service prescripteur,) sur tous les sites, pour les personnels et usagers.
 - En développant les activités associatives autour de la vie étudiante (BDS, ...), le cas échéant en relation avec les politiques des collectivités.
 - En améliorant la représentation sur les sites des services universitaires (CROUS, SSU, SUAPS, FSU, BCU, Centre d'action sociale, etc.).